

Niveau :	MASTER					année
Domaine :	SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES					M2
Mention :	HISTOIRE DE L'ART					
Parcours :	Archéologie, Images, Patrimoine Recherche					
Volume horaire étudiant :	130 h	54 h	h	h	h	184 h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsable de mention : Olivier BONFAIT	Scolarité – secrétariat pédagogique
Responsable d'année : Olivier BONFAIT Bureau 446 – tél : 03.80.39.54.68 olivier.bonfait@u-bourgogne.fr	Claire VANESSE-URBAIN Bureau 162 – tél : 03.80.39.56.13 UFR Sciences humaines Bâtiment Droit-lettres 4 bd Gabriel – BP 17270 21072 DIJON claire.vanesse-urbain@u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement :	UFR Sciences humaines

Objectifs de la formation et débouchés :
■ Objectifs :

L'année de M2 vise à la consolidation de compétences approfondies et spécialisées dans les domaines de l'Archéologie et de l'Histoire de l'art, de la période grecque et romaine jusqu'au XXI^e siècle. La formation proposée traite de différents moyens d'expression et médiums, de la peinture à la sculpture, en passant par l'architecture, les arts décoratifs, les installations, le cinéma, ou encore les approches numériques. Cette formation est adossée à deux laboratoires de recherche, les UMR Georges Chevrier (UMR 7366) et ARTEHIS (UMR 6298) par les thématiques des mémoires de recherche et des enseignements proposés qui s'insèrent dans les axes de recherche de ces laboratoires.

Le M2 est une année charnière dans le parcours de formation en Histoire de l'art et Archéologie, que l'étudiant(e) la conçoive comme la dernière année de sa formation, parachevant par la rédaction d'un nouveau mémoire de recherche, un cycle de cinq années d'études avant d'entrer dans la vie professionnelle, ou que ce M2 soit pensé comme une année préparatoire à l'entrée en Doctorat en Histoire de l'art. Dans tous les cas, la rédaction du mémoire est le cœur de cette année où, après un premier apprentissage des méthodologies de la recherche en Histoire de l'art et Archéologie en M1, il s'agit de livrer un travail personnel, alliant synthèse et développement d'une démarche interprétative. Le champ chronologique du M2 Histoire de l'art et Archéologie est ouvert à l'ensemble des périodes couvertes par les enseignants-chercheurs du Département, de l'Antiquité à la période contemporaine. Du point de vue méthodologique, ce master s'appuie sur la conviction que l'Histoire de l'art est située à un carrefour disciplinaire et que l'analyse de ses objets gagne à se nourrir des débats et outils des sciences humaines et sociales.

La formation du Master 2 s'inscrit tout particulièrement dans une approche analytique et interprétative, critique et interdisciplinaire de l'art et de l'archéologie, de ses significations, de ses fonctions et de sa réception, de son langage

formel, de son contexte et des discours auxquels il a donné lieu. La formation a avant tout pour objectif de préparer les étudiant(e)s à la poursuite d'études dans le cadre du Doctorat. Elle leur offre également un bon niveau de culture et ouvre la voie aux concours de recrutement de la fonction publique d'Etat ou territoriale, comme à des postes de chargés de mission, au sein d'institutions publiques ou privées, dans les domaines de la culture, de la valorisation du patrimoine. Cette formation offre des débouchés vers les métiers de la recherche (recherche fondamentale et appliquée), et vers les métiers des mondes de l'art et de la culture. Dans cette orientation, les étudiant(e)s sont initié(e)s aux réflexions sur les notions de patrimoine et de politique culturelle et peuvent réaliser des stages ou obtenir une certaine approche des institutions patrimoniales. Ainsi, afin de mieux préparer l'étudiant(e) à la vie professionnelle, un stage peut être effectué dans les deux années de M1 et M2.

En plus de son offre de formation en Archéologie antique et en Histoire de l'art (de l'Antiquité au XXIème siècle) ce M2 privilégie deux domaines, à la croisée des questionnements et des débouchés professionnels actuels dans ces deux champs : les images à la fois comme média et enjeux de représentations des sociétés et objets d'études autonomes ; les processus de patrimonialisation, dans leurs questionnements théoriques et applications pratiques.

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

Cette formation s'adresse aux étudiant(e)s qui se destinent à la recherche et à l'enseignement en Archéologie antique et médiévale, en Histoire de l'art, en Histoire du cinéma (Doctorat).

Elle ouvre aux métiers de l'archéologie et aux masters professionnels dans les métiers du patrimoine, dans les domaines de la valorisation et médiation du patrimoine (Conservateurs, attachés de Conservation, animation culturelle ; métiers d'ingénieurs, assistants ingénieurs en archéologie préventive ou à la gestion / conservation du patrimoine du Ministère de la Culture, du CNRS, de l'INRAP, des Services patrimoniaux des Collectivités territoriales), ainsi qu'aux métiers de la Culture (musées, archives, bibliothèques).

Elle donne des perspectives vers les métiers de l'édition, de la documentation et de la communication (documentaliste, iconographe), et engage des compétences vers le marché de l'art (expertise, commerce de l'art).

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

Cette année de M2 offre des savoirs et des outils aux étudiant(e)s se destinant à la poursuite de la recherche par un Doctorat (dans ses deux spécialités). Elle fournit également une formation pour des étudiant(e)s souhaitant s'orienter dans un autre M2 (Conservation-restauration des biens culturels ; Histoire, civilisation, patrimoine, etc.), et ne préparation aux types d'épreuves (note de synthèse, commentaire de documents) des concours liés aux métiers du patrimoine.

Elle développe les :

- Compétences et capacités pour rassembler une documentation, la critiquer, faire des recherches inédites, et construire un discours sur un sujet de civilisation et de société, dans le champ de l'Archéologie antique et médiévale, de l'Histoire de l'art, de l'Histoire du cinéma, en le replaçant dans les enjeux contemporains.
- Aptitudes pratiques professionnelles : métiers liés à l'Archéologie (du chantier de fouilles à l'étude des objets et à leur interprétation) ; métiers liés au patrimoine (médiation, études des collections, muséologie, archives visuelles, etc.).
- Outils et capacités pratiques pour les concours des métiers du patrimoine (d'Etat ou de la fonction publique territoriale) : ce Master propose en deuxième année des enseignements spécifiques à ces concours.

Elle s'appuie également sur une activité de recherche et une expérience en milieu professionnel et met l'accent aussi sur l'acquisition opérationnelle d'une langue vivante étrangère.

Modalités d'accès à l'année de formation :

■ De droit :

Pour les étudiants ayant validé la 1^{ère} année de master mention Histoire de l'art Parcours Archéologie, Images, Patrimoine ou la 1^{ère} année de master mention Archéologie, Sciences pour l'archéologie à l'université de Bourgogne.

■ Par validation d'acquis :

Pour les étudiants ayant validé une 1^{ère} année de master dans une autre mention et/ou une 1^{ère} année de master dans une autre université. (Sur dossier de demande de validation d'acquis, s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation).

■ Par équivalence de diplôme :

en formation initiale : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation

en formation continue : s'adresser au service de formation continue de l'université (03.80.39.51.80)

Organisation et descriptif des études :

■ Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

SEMESTRE 3

UE 1	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Valorisation de la recherche : Séminaires de spécialités (3 au choix)	Antique : Archéologie et Histoire de l'art	12					CC (dossier, oral ou écrit)	Oral ou dossier			1
	Médiéval : Histoire de l'art et archéologie	12					CC (dossier, oral ou écrit)	Oral ou dossier			1
	Histoire de l'art moderne	12					CC (dossier, oral ou écrit)	Oral ou dossier			1
	Histoire de l'art contemporain	12					CC (dossier, oral ou écrit)	Oral ou dossier			1
	Histoire du cinéma	12					CC (dossier, oral ou écrit)	Oral ou dossier			1
TOTAL UE		36				10					5

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

UE 2	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Questionnements passés et actuels : Histoire de l'art et sciences sociales (3 au choix)	Antique : Archéologie et Histoire de l'art	12					CC (dossier, oral ou écrit)	Oral ou dossier			1
	Histoire de l'art médiéval	12					CC (dossier, oral ou écrit)	Oral ou dossier			1
	Histoire de l'art moderne	12					CC (dossier, oral ou écrit)	Oral ou dossier			
	Histoire de l'art contemporain	12					CC (dossier, oral ou écrit)	Oral ou dossier			
TOTAL UE		36				10					5

UE 3	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Langue (1 au choix) (Mutualisé avec M1 HA)	Anglais		12				CC (dossier, oral ou écrit)	Oral ou dossier			1
	Allemand		12				CC (dossier, oral ou écrit)	Oral ou dossier			1
	Italien		12				CC (dossier, oral ou écrit)	Oral ou dossier			1
	Latin (mutualisé avec Histoire)		12				CC (dossier, oral ou écrit)	Oral ou dossier			1
	Grec (mutualisé avec Histoire)		12				CC (dossier, oral ou écrit)	Oral ou dossier			1
TOTAL UE			12			3					1

UE 4	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Ouverture professionnalis ante	Formation au concours du patrimoine	24					CC (dossier, oral ou écrit)	Oral ou dossier			
TOTAL UE		24				7					4

TOTAL S3	96	12			108	30					1
-----------------	-----------	-----------	--	--	------------	-----------	--	--	--	--	----------

SEMESTRE 4

UE 5	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Mémoire de recherche	Encadrement, soutenance (6h pour chaque champ disciplinaire)		30				Mémoire écrit et soutenance				
TOTAL UE			30			15					8

UE 6	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Enjeux de la recherche (Mutualisé M1)	Journée d'étude	10					CC (dossier, oral ou écrit)	Oral ou dossier			
TOTAL UE		10				7					4

UE 7	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Langue (1 au choix) (Mutualisé avec M1 HA)	Anglais		12				CC (dossier, oral ou écrit)	Oral ou dossier			1
	Allemand		12				CC (dossier, oral ou écrit)	Oral ou dossier			1
	Italien		12				CC (dossier, oral ou écrit)	Oral ou dossier			1
	Latin (mutualisé avec Histoire)		12				CC (dossier, oral ou écrit)	Oral ou dossier			1
	Grec (mutualisé avec Histoire)		12				CC (dossier, oral ou écrit)	Oral ou dossier			1
TOTAL UE			12			3					1

UE 8	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Ouverture professionnalisante et Stage facultatif	Enjeux patrimoniaux contemporains (obligatoire)	24					CC (dossier, oral ou écrit)	Oral ou dossier			1
	Stage facultatif* (de 15 jours à 4 mois maximum)						Rapport du maitre de stage + rapport de stage				1
TOTAL UE		24				5					1

TOTAL S2	34	42		90	30					1
-----------------	-----------	-----------	--	-----------	-----------	--	--	--	--	----------

*Un stage facultatif d'une durée de 15 jours à 4 mois maximum peut être réalisé dans le cadre de la formation. Ce stage devra :

- *Etre en rapport avec les disciplines liées à l'Histoire de l'art*
- *Etre soumis à l'accord du responsable de l'année de formation*
- *Se dérouler en dehors des périodes d'enseignements et d'examens et se terminer avant le 31 août*
- *Faire l'objet d'une convention de stage et d'un suivi par un enseignant référent contacté par l'étudiant au moins 3 semaines avant le début du stage. Le délai d'instruction et de signature du Directeur de l'UFR des conventions de stage ne pourra être inférieur à une semaine.*

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les connaissances sont évaluées dans le respect de la charte des modalités de contrôle des connaissances adoptée par le conseil d'administration de l'université du 18 octobre 2004. Les examens se déroulent dans le respect de la charte des examens adoptée par le conseil d'administration de l'université du 2 avril 2001. Exception faite du Travail d'Etudes et de Recherche, le contrôle des connaissances s'effectue en contrôle continu (notes de synthèse, comptes rendus de séminaires, présentation des travaux, rapport de stage).

Les règles applicables aux études LMD sont précisées dans le Référentiel commun des études mis en ligne sur le site internet de l'Université :

<http://www.u-bourgogne.fr/formation/master.html>

● Sessions d'examen

Les sessions d'examen sont établies selon le calendrier universitaire et les conditions définies par l'université. Elles sont organisées comme suit : une 1^{ère} session en janvier (pour le semestre 1) et en juin (pour le semestre 2) et une 2^{ème} session de rattrapage en septembre.

Les modalités précises d'examen pour chacun des enseignements sont reportées dans le tableau ci-dessus.

● Règles de validation et de capitalisation :

Principes généraux :

COMPENSATION : Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

CAPITALISATION : Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européen, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.